

[English version below](#)

La version en lingala de cette déclaration suivra très prochainement

Déclaration 31/03/2017

Déclaration du Procureur de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda, sur la situation dans les provinces des Kasai, en République démocratique du Congo

Je suis profondément préoccupée par les nombreux rapports faisant état d'une situation de violences graves depuis plusieurs mois en République Démocratique du Congo (RDC), en particulier dans les provinces des Kasai. Des informations font état de violences entre des milices locales et les forces congolaises, du meurtre de nombreuses personnes, civiles et non civiles, d'enlèvements et d'exécutions sommaires de personnes, y compris d'experts des Nations Unies en mission et de leurs accompagnateurs. Ces actes pourraient constituer des crimes relevant de la compétence de la Cour pénale internationale (la CPI).

Je tiens à rappeler à toutes les parties concernées que nous avons ouvert une enquête en RDC en 2004, et que mon Bureau continue à surveiller avec une extrême vigilance la situation sur toute l'étendue du territoire congolais, y compris sur celle qui prévaut actuellement dans les provinces des Kasai.

J'appelle toutes les parties potentiellement impliquées à s'abstenir de recourir à la violence criminelle. J'encourage les autorités compétentes de la RDC, conformément au principe de complémentarité qui est au cœur du Statut de Rome de la CPI et qui confère aux Etats parties la responsabilité première de poursuivre et de juger, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que des enquêtes véritables soient menées afin de faire la lumière sur les violences alléguées

et de traduire en justice tous les auteurs impliqués dans la perpétration des actes criminels enregistrés dans les provinces des Kasai.

J'encourage également le gouvernement à poursuivre résolument ses efforts dans la mise en œuvre et le suivi des mesures annoncées en vue que justice soit rendue, ainsi qu'à prendre les dispositions idoines afin de prévenir la commission ultérieure de tels actes.

Je tiens à rappeler que notre travail continue en RDC. Je n'hésiterai pas à agir si des actes constitutifs de crimes relevant de la compétence de la Cour sont commis et à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour poursuivre en justice les personnes responsables en conformité avec le principe de complémentarité.

Le Bureau du Procureur de la CPI mène des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites à propos du crime de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre en toute indépendance et en toute impartialité. Le Bureau a mené des enquêtes en Ouganda; en République Démocratique du Congo; au Darfour (Soudan); en République centrafricaine (deux enquêtes distinctes); au Kenya; en Libye; en Côte d'Ivoire; au Mali et en Géorgie. Il conduit également des examens préliminaires à propos des situations en Afghanistan; en Colombie; en Guinée; en Iraq/Royaume Uni; en Palestine; au Nigéria, en Ukraine, au Burundi et au Gabon.

Source: Bureau du Procureur | OTPNewsDesk@icc-cpi.int

Statement: 31/03/2017

The Lingala version of this statement will follow very soon.

Statement of the Prosecutor of the International Criminal Court, Fatou Bensouda, regarding the situation in the Kasai provinces, Democratic Republic of the Congo

I am deeply concerned by the numerous reports over the past several months of serious acts of violence in the Democratic Republic of the Congo (DRC), particularly in the Kasai provinces. There have been reports of violent clashes between local militia and Congolese forces, a large number of killings of both civilians and non-civilians, kidnappings and summary executions, including of United Nations experts on mission and their support staff. Such acts could constitute crimes within the jurisdiction of the International Criminal Court (ICC).

I would like to remind all parties concerned that we opened an investigation in the DRC in 2004, and that my Office continues to carefully monitor the situation throughout the Congolese territory, including the current situation in the Kasai provinces.

I call on all potentially implicated parties to refrain from recurring to criminal violence. I urge the competent DRC authorities, in accordance with the principle of complementarity, which lies at the heart of the Rome Statute of the ICC and which confers on States parties the primary responsibility to investigate and prosecute, to take all measures required to conduct genuine investigations so as to shed light on the alleged acts of violence and bring to justice those involved in perpetrating the criminal acts documented in the Kasai provinces.

I further urge the government to resolutely implement and follow-up on the measures announced so that justice is done, and to take the appropriate steps to prevent the subsequent commission of such acts.

I recall that our work continues in the DRC. I shall not hesitate to take action if acts constituting crimes within the jurisdiction of the Court are committed and to take all necessary measures to prosecute those responsible in accordance with the principle of complementarity.

The Office of the Prosecutor of the ICC conducts independent and impartial preliminary examinations, investigations and prosecution of the crimes of genocide, crimes against humanity and war crimes. The Office has been conducting investigations in: Uganda, the Democratic Republic of the Congo, Darfur (Sudan), the Central African Republic (two separate investigations), Kenya, Libya, Côte d'Ivoire, Mali and Georgia. The Office is also conducting preliminary examinations relating to the situations in Afghanistan, Colombia, Guinea, Iraq/UK, Palestine, Nigeria, Ukraine, Burundi and Gabon.

Source: Office of the Prosecutor | OTPNewsDesk@icc-cpi.int
